

**Séance du 13 avril 2026**

Date de la convocation : 09 avril 2026

**Délibération  
n° D2026022**

Membres :

En exercice : .....15

Présents : .....13

Votants : .....15

Votes :

Pour : .....15

Contre : .....0

Abstention : .....0

L'an deux mille vingt-six et le treize avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes BART Maryse, CASAGRANDE Joséphine, COCHET Myriam, DEVLAE MINCK Muriel, MOYSSET Hélène, PIN-BELLOC Florence, et de MM. BOUTEILLER Dominique, CORNILLOU Jean-Pierre, FOUREST Sébastien, JOCTEUR MONROZIER François, LEJEUNE Christophe, OTAL Cédric.

Absents excusés :

M. GONINDARD Christophe, et Mme SENAC Fabienne.

Mme SENAC Fabienne a donné pouvoir à Mme. PIN-BELLOC Florence, M. GONINDARD Christophe a donné pouvoir à Mme COCHET Myriam.

Mme DEVLAE MINCK Muriel a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

**Objet : Vote du Budget Primitif 2026**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOUTEILLER Dominique, Adjoint aux Finances.

Il expose au Conseil Municipal les étapes de la construction du Budget Primitif 2026 et notamment sa présentation en commission des finances.

Monsieur BOUTEILLER Dominique présente ensuite et commente le BP 2026 dans chacune des sections.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité** :

- D'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2026, équilibré comme suit après reprise des résultats :

**En section de Fonctionnement**

Dépenses : 1 225 177,02

Recettes : 1 225 177,02

**En section d'Investissement**

Dépenses : 1 212 810,25

Recettes : 1 212 810,25

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits (fongibilité) de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Bernard CROUZIL



La secrétaire de séance,  
Muriel DEVLAE MINCK

